



DIEC/18-795-1807 du 12/11/2018

CONCOURS GENERAL DES LYCEES - SESSION 2019

Références : Arrêté du 3 novembre 1986 modifié - Note de service à paraître au BOEN n°40 du 8 novembre 2018

Destinataires : Mesdames et messieurs les chefs d'établissement des lycées d'enseignement général et technologique publics et privés sous contrat

Dossier suivi par : Mme RIPERTO - Tel : 04 42 91 71 83 - Mail : catherine.riperto@ac-aix-marseille.fr - Mme SIMON - Tel : 04 42 91 71 93 - Mail : valerie.simon@ac-aix-marseille.fr

Le concours général des lycées est géré par les services de la division des examens et concours du rectorat, des inscriptions à la dématérialisation des copies.

Vos interlocuteurs :

✓ pour les sujets :	Hélène CAZES	04 42 91 71 80
	Afife BOUANANI	04 42 91 71 72
✓ pour l'organisation :	Valérie SIMON	04 42 91 71 93
	Catherine RIPERTO	04 42 91 71 83

1) PRINCIPES GENERAUX

1.1 - Le concours général des lycées a pour fonction de distinguer les meilleurs élèves et de valoriser leurs travaux avec pour objectif que leurs prestations puissent servir de référence à l'ensemble des classes. Il évalue les candidats sur des sujets conformes aux programmes officiels, mais dans le cadre d'épreuves plus exigeantes et plus longues que celles du baccalauréat.

1.2 - Concourent dans les 31 disciplines générales et technologiques du concours général des lycées les élèves en classe de première et de terminale du baccalauréat général et technologique des établissements de France métropolitaine, d'Outre-mer et de l'étranger suivants :

- les établissements publics ou privés sous contrat relevant du ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche ;
- les lycées français à l'étranger, relevant de l'AEFE et de la mission laïque française.

2) CONDITIONS D'INSCRIPTION

2.1 - Seuls les chefs d'établissement, après avis des enseignants, procèdent à l'inscription des candidats et proposent la candidature des élèves présentant les meilleures chances de succès.

2.2 - Le nombre de candidats est limité, par établissement et pour chaque discipline et série concernée, à **8% de l'effectif total** des élèves des classes de première ou terminales correspondantes.

2.3 - Nul n'est admis à concourir s'il n'a pas suivi régulièrement depuis le 1^{er} janvier 2019, dans un ou plusieurs établissements d'enseignement du second degré, les cours obligatoires de la classe à laquelle il appartient.

3) MODALITES D'INSCRIPTION

Les inscriptions des établissements et les inscriptions des candidats s'effectueront en ligne à la même période du :

[LUNDI 12 NOVEMBRE 2018 AU LUNDI 3 DECEMBRE 2018, minuit \(heure de Paris\).](#)

3.1 - Inscription des établissements

Comme pour la session 2018, **tous les établissements** s'inscrivent directement sur l'application CGWEB. Ils pourront ainsi générer le mot de passe qui leur permettra d'inscrire les candidats.

La procédure d'inscription est détaillée dans la notice explicative disponible en ligne :

<https://www.cgweb.education.gouv.fr>

3.2 - Inscription des candidats

Les lycées procèdent à l'inscription de leurs élèves sur l'application CGWEB (<https://www.cgweb.education.gouv.fr>) en suivant les instructions disponibles en ligne.

Après la saisie en ligne des candidatures, l'établissement éditera la fiche de confirmation d'inscription pour chaque candidat et pour chaque discipline.

Les confirmations d'inscription devront être signées par le candidat, le professeur et le chef d'établissement, puis transmises au RECTORAT - DIEC 3.02 CGL ou valerie.simon@ac-aix-marseille.fr **au plus tard le mardi 11 décembre 2018.**

4) DISCIPLINES PROPOSEES AU CONCOURS GENERAL DES LYCEES

Disciplines technologiques

Classe	Séries technologiques	Disciplines
Terminale	STI2D	- sciences et technologies industrielles et du développement durable
	STL	- biotechnologies - sciences physiques et chimiques en laboratoire
	ST2S	- sciences et techniques sanitaires et sociales
	STMG	- management et sciences de gestion
	STHR	- sciences et technologies de l'hôtellerie et de la restauration

Disciplines générales

Classes	Séries générales	Disciplines
Première	L, ES, S	- composition française - géographie - histoire - thème latin - version grecque - version latine
Première et terminale	L, ES, S	- arts plastiques - éducation musicale
Terminale	L	- dissertation philosophique - mathématiques
	ES	- dissertation philosophique - sciences économiques et sociales - mathématiques
	S	- dissertation philosophique - mathématiques - physique-chimie - sciences et vie de la terre - sciences de l'ingénieur
	L, ES, S	- version et composition en : allemand anglais arabe chinois espagnol hébreu italien portugais russe

5) CALENDRIER

Vous trouverez le calendrier des épreuves en annexe n°1.

Toutes les compositions commencent à midi afin que les candidats puissent composer simultanément.

6) RESULTATS DU CONCOURS

Sur proposition des présidents de jurys, des récompenses sont attribuées : prix (premier, deuxième ou troisième prix), accessits (cinq au maximum, avec classement) et mentions (dix au maximum, sans classement). Le jury n'est pas tenu d'attribuer toutes les récompenses. Il peut également désigner des ex-aequo.

Ces distinctions honorifiques n'ouvrent aucun droit à l'obtention de bourses d'études et ne dispensent pas des frais d'inscription dans les universités et dans les classes préparatoires aux grandes écoles.

Signataire : Pour le Recteur et par délégation, Pascal MISERY, Secrétaire Général de l'Académie d'Aix-Marseille

Calendrier du concours général des lycées session 2019

Jeudi 14 mars 2019	Vendredi 15 mars 2019	Lundi 18 mars 2019	Mardi 19 mars 2019
<p>Classes de première ES, L et S : composition française</p> <p>Classes de terminale S : physique-chimie</p> <p>Première partie⁽¹⁾ des épreuves suivantes :</p> <p>Classes de terminale :</p> <p>Série sciences et technologies de l'industrie et du développement durable (STI2D) : sciences et technologies industrielles et du développement durable</p> <p>Série sciences et technologies de laboratoire (STL) : - biotechnologies - sciences physiques et chimiques en laboratoire</p> <p>Série sciences et technologies de la santé et du social (ST2S) : sciences et techniques sanitaires et sociales</p> <p>Série sciences et technologies de l'hôtellerie et de la restauration (STHR) : sciences et technologies de l'hôtellerie et de la restauration</p> <p>(1) : le déroulement de la seconde partie sera fixé ultérieurement.</p>	<p>Classes de terminale ES et S : dissertation philosophique</p> <p>Classes de terminale L : dissertation philosophique</p>	<p>Classes de terminale S : sciences de la vie et de la Terre</p> <p>Classes de première ES, L et S : version grecque</p> <p>Classes de terminale ES : sciences économiques et sociales</p> <p>Classes de terminale S : sciences de l'ingénieur</p>	<p>Classes de terminale des séries générales et technologiques : Version et composition en : - Arabe - Chinois - Espagnol - Hébreu - Italien - Portugais - Russe</p> <p>Classes de première ES, L et S : version latine</p> <p>Classes de terminale : série sciences et technologies du management et de la gestion (STMG) : Management et sciences de gestion</p>
Jeudi 21 mars 2019	Vendredi 22 mars 2019	Lundi 25 mars 2019	Mardi 26 mars 2019
<p>Classes de première ES, L et S : thème latin</p> <p>Classes de première et de terminale : éducation musicale</p> <p>Classes de terminale des séries générales et technologiques : version et composition en Anglais</p>	<p>Classes de terminale des séries générales et technologiques : version et composition en Allemand</p> <p>Classes de première ES, L et S : Géographie</p>	<p>Classes de premières ES, L et S : Histoire</p> <p>Classes de terminale S : Mathématiques</p> <p>Classes de terminales ES et L : Mathématiques</p>	<p>Classes de première et de terminale : Arts plastiques</p>

Rappel : toutes les compositions commencent à 12 heures (midi, heure de Paris).